



DÉCISION

N°2018-05-08

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Adoption des avenants aux conventions de subvention habitat, de réservation et de délégation du contingent dans le cadre du transfert aux communes des subventions habitat octroyées par Versailles Grand Parc et restant à verser.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5.1 al.3 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, relative à l'octroi de subventions pour la création de logements sociaux et à l'adoption d'un référentiel de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la

Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création logements ;

Vu la délibération n°2018-03-09, du Conseil communautaire du 27 mars 2018, portant sur le transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1^{er} janvier 2018 et délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la décision n°2010-10-02, du Bureau communautaire du 12 octobre 2010, attribuant une subvention PLAI/PLUS de 26 334 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 1 rue des Petits Bois à Versailles ;

Vu les décisions n°2011-12-06 et n°2011-12-07, du Bureau communautaire du 13 décembre 2011, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 19 500 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 9 rue Léon Blum à Jouy-en-Josas ;

Vu la décision n°2012-10-02, du Bureau communautaire du 12 octobre 2012, attribuant une subvention PLAI/PLUS de 90 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération rue de la Ceinture, rue J. Massenet et chemin des Fausses Reposes à Versailles ;

Vu les décisions n°2012-11-05 et n°2012-11-06, du Bureau communautaire du 23 novembre 2012, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 159 500 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 38 rue de l'Ermitage à Versailles ;

Vu la décision n°2012-11-09, du Bureau communautaire du 23 novembre 2012, attribuant une subvention PLAI/PLUS de 54 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 50 rue Berthier à Versailles ;

Vu la décision n°2013-09-05, du Bureau communautaire du 06 septembre 2013, attribuant une subvention surcharge foncière de 150 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 36 rue Charles de Gaulle à Jouy-en-Josas ;

Vu la décision n°2013-09-11, du Bureau communautaire du 27 septembre 2013, attribuant une subvention surcharge foncière de 100 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 2 bis rue du Colonel de Bange à Versailles ;

Vu la décision n°2013-11-02, du Bureau communautaire du 22 novembre 2013, attribuant une subvention PLAI/PLUS de 31 500 € au bailleur social Habitat & Humanisme pour l'opération 14 rue Edouard Charton à Versailles ;

Vu les décisions n°2014-01-01 et n°2014-01-03, du Bureau communautaire du 31 janvier 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 199 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération avenue R. Hardouin et rue de la côte à Viroflay

Vu les décisions n°2014-01-04 et n°2014-01-02, du Bureau communautaire du 31 janvier 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 616 534 € au bailleur social Antin Résidences pour l'opération Chemin des Hommeries à Bièvres ;

Vu les décisions n°2014-09-11 et n°2014-09-12, du Bureau communautaire du 18 septembre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 170 979 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 5/6 quai d'Anglas à Bougival ;

Vu les décisions n°2014-11-03 et n°2014-11-04, du Bureau communautaire du 13 octobre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 87 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 44 rue Champ Lagarde à Versailles ;

Vu les décisions n°2014-11-05 et n°2014-11-06, du Bureau communautaire du 13 novembre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 170 979 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 15 rue de l'Orient à Versailles ;

Vu les décisions n°2014-11-09 et n°2014-11-10, du Bureau communautaire du 13 novembre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière et une subvention PLAI/PLUS de 110 471 € au bailleur social LSVO pour l'opération 17/19 avenue Paul Vaillant Couturier à Bois d'Arcy ;

Vu la décision n°2014-12-07, du Bureau communautaire du 4 décembre 2014, attribuant une subvention surcharge foncière de 15 000 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 2 bis rue du Colonel de Bange à Versailles ;

Vu la décision n°2015-05-02, du Bureau communautaire du 07 mai 2015, attribuant une subvention surcharge foncière de 184 277 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 1112 à 1182 rue Louis Blériot à Buc ;

Vu la décision n°2015-12-01, du Bureau communautaire du 17 décembre 2015, attribuant une subvention surcharge foncière de 338 974 € au bailleur social OSICA pour l'opération 99 avenue du Général Leclerc à Viroflay ;

Vu la décision n°2016-06-28, du Bureau communautaire du 30 juin 2016, attribuant une subvention surcharge foncière de 345 117 € au bailleur social Logistart pour l'opération 10 rue Paul Dautier à Vélizy-Villacoublay ;

Vu la décision n°2016-11-18, du Bureau communautaire du 24 novembre 2016, attribuant une subvention habitat de 32 857 € au bailleur social Versailles Habitat pour l'opération 8 rue Jean Mermoz à Versailles ;

Lors du Conseil communautaire du 27 mars 2018, la Communauté d'agglomération a décidé de transférer aux communes les subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc restant à payer aux bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert concerne les subventions habitat et les aides forfaitaires PLAI-PLUS. Il permettra aux communes de déduire ces subventions de leur prélèvement SRU.

Lors du versement du premier acompte de ces subventions habitat, la Communauté d'agglomération a procédé à la rédaction de conventions d'attribution, de réservation et de délégation du contingent communautaire aux communes.

Il convient désormais de réaliser des avenants aux conventions préalablement établies entre les bailleurs sociaux, Versailles Grand Parc et les villes, transférant la charge du versement des subventions habitat aux communes.

Programmes subventionnés concernés par la réalisation d'avenants :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Reste à verser
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLU	PLS	PLAI	PLU	PLS	
Versailles Habitat	1 rue des Petits Bois	Versailles	12			12				5 266,80 €
Versailles Habitat	9 rue Léon Blum	Jouy-en-Josas	1				1			3 900 €
Versailles Habitat	rue de la Ceinture, rue J. Massenet et chemin des Fausses Reposes	Versailles	20				4	16		18 000 €

Versailles Habitat	38 rue de l'Ermitage	Versailles	11					11		31 900 €
Versailles Habitat	50 rue Berthier	Versailles	12		12					10 800 €
Versailles Habitat	36 rue Charles de Gaulle	Jouy-en-Josas	15		12	3				30 000 €
Versailles Habitat	2bis rue du Colonel de Bange	Versailles	10			10				20 000 €
Habitat & Humanisme	14 rue Edouard Charton	Versailles	11	11						6 300 €
Versailles Habitat	avenue R. Hardouin et rue de la côte	Viroflay	17				5	7	5	39 800 €
Antin Résidences	Chemin des Hommeries	Bièvres	53				13	29	11	123 306,80 €
Immobilière 3F	5/6 quai d'Anglas	Bougival	14				9	5		170 979 €
Versailles Habitat	44 rue Champ Lagarde	Versailles	6				6			17 400 €
Versailles Habitat	15 rue de l'Orient	Versailles	15				5	10		43 500 €
LSVO	17/19 avenue Paul Vaillant Couturier	Bois d'Arcy	11				4	7		22 094,20 €
Versailles Habitat	2bis rue du Colonel de Bange	Versailles	1	1						3 000 €
Versailles Habitat	1112 à 1182 rue Louis Blériot	Buc	23				7	12	4	36 855,40 €
OSICA	99 avenue du Général Leclerc	Viroflay	24				7	9	8	338 794 €
Logistart	10 rue Paul Dautier	Vélizy-Villacoublay	272				43	63	166	69 023, 40 €
Versailles Habitat	8 rue Jean Mermoz	Versailles	7				3	4		32 857 €

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) de transférer aux communes les subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc pour un montant total de 1 023 776,60 € ;

- 2) *d'adopter les avenants aux conventions de subvention habitat, de réservations et de délégation du contingent communautaire, transférant la charge du versement de la subvention habitat aux communes et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

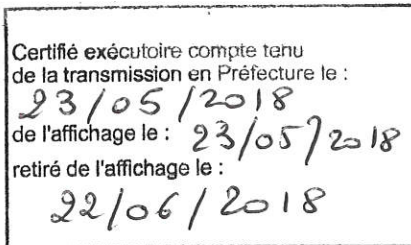
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 17 mai 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-2018-05-08HAB-AU

Numéro de l'acte : 2018-05-08HAB
Date de décision : jeudi 17 mai 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-05-08 portant sur l'adoption des avenants aux conventions de subvention habitat, de réservation et de délégation du contingent dans le cadre du transfert aux communes des subventions habitat octroyées par Versailles Grand Parc et restant à verser.

Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 23/05/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180517-2018-05-08HAB-AU
Document principal : 2018 05 08 Adoption des avenants aux conventions de subvention habitat.pdf

Historique :

23/05/18 10:01	En cours de création	
23/05/18 10:02	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:03	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:03	En cours de transmission	
23/05/18 10:04	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:09	Accusé de réception reçu	

